



Communiqué de presse

Le GDN rebuté par la décision de la Cour européenne de justice concernant les produits dérivés du phoque

IQALUIT, Nunavut (1^{er} novembre 2010) – L’honorable Eva Aariak, première ministre du Nunavut, en association avec l’honorable Daniel Shewchuk, ministre de l’Environnement, a exprimé sa profonde déception quant à la récente décision de la Cour européenne de justice d’annuler la suspension temporaire de l’interdiction du commerce des produits dérivés du phoque.

Dans une décision rendue la semaine dernière, le président de la Cour européenne de justice a rejeté la Requête de mesures intérimaires déposée par un collectif de 16 plaignants. Si la requête avait été acceptée, l’accès des Inuit aux marchés européens des peaux de phoques aurait été protégé tout au long de la procédure judiciaire en cours dans le cadre plus vaste de l’action en justice contre l’embargo sur les produits dérivés du phoque.

« Au nom des Nunavummiut, je suis choquée et outrée par cette décision judiciaire », a déclaré la première ministre Eva Aariak. « L’interdiction de l’Union européenne (UE) est une attaque contre l’identité culturelle et le mode de vie des Inuit et a déjà engendré des pertes économiques importantes pour les Nunavummiut, pour qui les possibilités économiques demeurent limitées. »

Le gouvernement du Nunavut soutient les organisations dirigeantes, l’Inuit Tapiriit Kanatami (ITK) et l’Institut de la fourrure du Canada (IFC), d’en appeler de la décision de l’UE de rétablir l’interdiction pendant la procédure judiciaire. La première ministre a exprimé son engagement continu envers les personnes et les organisations qui font la promotion du caractère unique de la culture et de l’industrie associées à la chasse aux phoques et qui luttent pour réfuter les mythes et la désinformation à la base de l’embargo de l’UE.

Le gouvernement du Canada maintient sa plainte distincte contre l’Organisation mondiale du commerce (OMC) énonçant que l’embargo de l’UE va à l’encontre des règlements de l’OMC. Toutefois, le seul moyen d’abolir complètement l’embargo de l’UE sur les produits dérivés du phoque est l’application de l’annulation demandée par l’ITK et l’IFC. Cette cause est devant la Cour européenne de justice; on ignore toutefois quand une décision sans appel sera rendue.

« Je continue d’espérer que la raison et le jugement sûr des tribunaux européens prévaudront et mettront fin à cette attaque grave contre l’industrie de la chasse aux phoques au Nunavut », de dire le ministre Shewchuk. « Dans l’intervalle, le gouvernement du Nunavut poursuivra ses initiatives d’appui et de promotion de l’industrie du phoque, y compris le développement des marchés et le soutien des chasseurs de phoque. »

###

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec :

Sharina Dodsworth

Directrice par intérim, Communications

Ministère de l’Environnement

☎ (867) 925-8778

✉ sdodsworth@gov.nu.ca

ᐱᓄᓕᓕᓄᓕᓄᓕ ᓄᓕᓕᓕᓕᓄᓕᓄᓕ ᐱᓄᓕᓕᓄᓕᓄᓕᓄᓕ ᐱᓄᓕᓕᓄᓕᓄᓕᓄᓕ ᐱᓄᓕᓕᓄᓕᓄᓕᓄᓕ ᐱᓄᓕᓕᓄᓕᓄᓕᓄᓕ ᐱᓄᓕᓕᓄᓕᓄᓕᓄᓕ, www.gov.nu.ca.

News releases are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on www.gov.nu.ca.

Tuhaqtaghat itut Inuktitut, Qablunaatitut, Inuinnaqtun Uiviititullu talvani www.gov.nu.ca.

Les communiqués de presse sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français à : www.gov.nu.ca.